Nations Unies S/PV.5337



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5337e séance

Mardi 20 décembre 2005, à 15 heures

New York

Président :	Sir Emyr Jones Parry	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Argentine	M. García Moritán
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Chine	M. Li Song
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Bolton
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de La Sablière
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Japon	M. Kitaoka
	Philippines	M. Lacanilao
	République-Unie de Tanzanie	Mme Taj
	Roumanie	M. Dumitru

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

05-65348 (F)

La séance est ouverte à 15 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Je lui donne la parole.

M. Gambari (*parle en anglais*) : Lors du dernier exposé que j'ai fait au Conseil de sécurité sur cette question au nom du Secrétariat le 30 novembre (voir S/PV.5912), j'ai évoqué les possibilités et les difficultés qui continuent d'émailler le chemin vers la paix au Moyen-Orient.

Ce mois-ci, on a pu constater une évolution positive de la situation, des mesures ayant notamment été prises en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord sur les déplacement et l'accès conclu entre Israël et l'Autorité palestinienne. Mais la violence s'est poursuivie dans le territoire palestinien occupé, en Israël et au Liban. Cette violence exacerbe sans aucun doute les tensions dans la région, alors que la situation politique évolue très rapidement. Au cours des semaines à venir, les parties vont devoir s'efforcer de ramener le calme. Une atmosphère de stabilité et de retenue contribuera à ce que les voix de paix et de modération soient entendues au cours de la période électorale cruciale.

J'aimerais tout d'abord évoquer la situation économique, fiscale et humanitaire dans le territoire palestinien occupé. Je commencerai par la réunion du Comité de liaison spéciale, qui a eu lieu à Londres le 14 décembre et au cours de laquelle les donateurs, l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien se sont retrouvés pour examiner la situation économique, fiscale et humanitaire dans le territoire palestinien occupé et évaluer les progrès réalisés dans la réforme palestinienne.

L'Autorité palestinienne a fait le point de sa situation financière précaire et a partagé avec les donateurs les éléments principaux du plan de développement à moyen terme devant couvrir les trois années à venir. Cette réunion a permis l'adoption d'une structure révisée des donateurs, qui renforce le rôle conféré à l'Autorité palestinienne. Ce rôle accru dans la gestion de l'aide constitue une étape importante qui devrait permettre à l'Autorité palestinienne de récupérer certaines de ses fonctions d'État récipiendaire, conformément aux principes de Paris de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

La nécessité pour l'Autorité palestinienne de respecter le programme de réforme qu'elle s'est fixé et de rétablir une certaine discipline fiscale a constitué l'un des principaux thèmes de cette réunion. Le Fonds monétaire international (FMI) a fait état de la crise financière et a annoncé que le déficit de l'Autorité palestinienne était passé de 14 à 17 % du produit intérieur brut (PIB) au cours de l'année écoulée et pourrait atteindre 19 % du PIB en 2006. Les donateurs ont convenu que l'Autorité palestinienne devrait, de façon prioritaire, mettre en place un plan de stabilisation fiscale à moyen terme et ont insisté sur le fait que les réformes devraient être poursuivies au cours des mois à venir, même si la période électorale à venir pourrait rendre la tâche compliquée. La situation fiscale de l'Autorité palestinienne est si grave qu'elle suscite une réelle préoccupation, à savoir que les salaires du mois de décembre risquent de ne pas être versés.

Les Nations Unies ont fait état de l'apparition de trois grandes tendances socioéconomiques en 2005. Premièrement le taux de pauvreté a augmenté en dépit de la croissance économique globale et de l'amélioration du taux d'emploi. Deuxièmement, et ceci est lié à ce qui précède, le fossé entre riches et pauvres s'est creusé. Et troisièmement, les disparités géographiques ont été accentuées, les besoins humanitaires étant les plus élevés dans la bande de Gaza et dans les zones nord et sud de la Cisjordanie.

Le Comité spécial de liaison a envisagé de convoquer une conférence de donateurs afin de mobiliser la somme souhaitée de 3 milliards de dollars, comme il en a été convenu en principe lors du sommet du Groupe des Huit en octobre. Aucune date précise n'a encore été fixée mais la conférence devrait se tenir dans la première moitié de 2006.

J'aimerais maintenant passer à la situation concernant la mise en œuvre de l'accord relatif à la circulation et à l'accès. Dans son exposé au Comité spécial de liaison, la Banque mondiale a réitéré que les restrictions imposées à la circulation des biens et des personnes continuaient d'être le plus grand obstacle à la croissance économique palestinienne. C'est dire l'importance de l'accord qui a été signé le mois dernier sur la circulation et l'accès des biens et des personnes. La mise en œuvre de certaines parties de l'accord se poursuit. Par exemple, le passage de Rafah, entre Gaza et l'Égypte, est ouvert cinq heures par jour depuis le 26 novembre. Le passage de Karni, par lequel entrent en Israël les marchandises en provenance de Gaza, est également resté ouvert depuis le 15 novembre, ce qui a permis à la première récolte palestinienne depuis le désengagement d'atteindre les marchés israéliens. Les deux parties doivent continuer de faire des efforts pour que les exportations agricoles restent une priorité absolue.

En vertu de l'Accord, les Israéliens s'engagent à permettre le passage des convois afin de faciliter la circulation des biens et des personnes entre Gaza et la Cisjordanie, avec la précision que les convois de bus pourraient commencer le 15 décembre. En dépit des efforts concertés des États-Unis et de M. Wolfensohn, l'Envoyé spécial du Quatuor, pour régler les différends qui subsistent et veiller à répondre aux préoccupations d'Israël en matière de sécurité, le lancement de ces convois est toujours en suspens. Nous espérons que les discussions tenues pour sortir de cette impasse se poursuivront sur cette question très importante.

En ce qui concerne la circulation en Cisjordanie, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU signale une légère augmentation avec, désormais, un peu plus de 400 barrages et points de contrôle routiers. Les discussions se poursuivent entre le Gouvernement israélien et les États-Unis, avec la participation des Nations Unies, pour mettre au point un plan permettant de réduire les obstacles à la circulation en Cisjordanie.

Je voudrais passer maintenant à la situation en matière de sécurité. Le 5 décembre, un attentat suicide à Netanya a tué cinq civils israéliens et en a blessé des dizaines d'autres. Des représentants du Jihad islamique palestinien ont revendiqué cet attentat. L'Autorité palestinienne, qui a condamné cet acte, a arrêté quelque 60 suspects dans le sillage de l'attentat. Le Quatuor a condamné cet attentat terroriste dans les termes les plus forts et a exigé que le Gouvernement syrien prenne immédiatement les mesures qui s'imposent pour fermer les bureaux du Jihad islamique palestinien et empêcher que son territoire ne soit utilisé par des groupes armés terroristes. Le Quatuor a également encouragé et appuyé les efforts de l'Autorité palestinienne et exhorté toutes les parties à faire preuve de retenue, à éviter une escalade de la violence et à maintenir ouvertes les voies de communication.

Un certain nombre d'autres faits inquiétants sur le plan de la sécurité se sont produits depuis mon dernier exposé au Conseil : plus de 20 roquettes Qassam ont été tirées en direction d'Israël depuis le début de décembre ; et les banlieues d'Ashkelon ont été frappées par des tirs de roquettes pour la première fois depuis deux an et demi. Le Gouvernement israélien a riposté à l'attentat terroriste de Netanya et aux tirs de roquettes Qassam par des bouclages plus sévères et en mettant à exécution l'annonce qu'il avait faite d'une reprise de ses assassinats ciblés. Les frappes aériennes israéliennes du 6 et du 8 décembre ont tué quatre militants présumés à Gaza. Le 14 décembre, un raid effectué par les Forces de défense israéliennes (FDI) a fait quatre morts à l'est de la ville de Gaza, tous apparemment membres du bras militaire des Comités de résistance populaire. Un assassinat ciblé manqué a également eu lieu le même jour.

Tout en reconnaissant le droit d'Israël de se défendre contre les attentats terroristes conformément au droit international, il convient de noter que les assassinats extrajudiciaires équivalent à des exécutions sans jugement et que des passants innocents se trouvent souvent tués ou blessés dans ces opérations. Ainsi, 11 autres Palestiniens, dont quatre enfants, ont été blessés dans les assassinats ciblés que je viens d'évoquer.

Entre-temps, les conditions intérieures de sécurité des territoires palestiniens se sont aggravées, des bureaux électoraux ayant fait l'objet d'attaques, et des affrontements armés ayant éclaté entre factions du Fatah au siège du parti ainsi qu'entre les forces de

sécurité palestiniennes et des éléments armés. Des affrontements avec les FDI ont également entraîné la mort d'un Palestinien à Naplouse. Un soldat israélien poignardé au point de contrôle de Qalandia n'a pu être sauvé et des militants ont tué un colon israélien près de Hébron.

Il est évident que l'Autorité palestinienne doit poursuivre avec la plus grande détermination sa réforme du secteur de la sécurité. Le groupe de travail interministériel de l'Autorité palestinienne, appuyé par l'équipe du coordonnateur des États-Unis chargé de la sécurité, a maintenant élaboré un premier projet de réforme de la sécurité. La réforme du secteur de la sécurité devrait s'intégrer au plan de développement à moyen terme de l'Autorité palestinienne.

Je voudrais maintenant dire quelques mots des activités de peuplement. Au cours de la période à l'examen, les activités de peuplement se sont poursuivies ainsi que la construction de la barrière. Une étude récente réalisée par une organisation non gouvernementale israélienne, Peace Now, cite une liste publiée par le Ministère israélien du logement et des travaux publics, selon laquelle 3 696 logements sont en construction dans des colonies de peuplement de Cisjordanie et 1 654 autres à Jérusalem-Est. Nous sommes préoccupés par les informations non confirmées selon lesquelles le Ministère israélien de la défense aurait récemment approuvé les plans de construction de nouveaux logements à Maale Adoumim et dans d'autres colonies proches de Jérusalem. En vertu de la Feuille de route, Israël est obligé de geler ses activités de peuplement et de démanteler les postes avancés construits en Cisjordanie depuis mars 2001.

En ce qui concerne les élections, les préparatifs des élections des représentants au Conseil législatif palestinien, prévues le 25 janvier 2006, se poursuivent. Ces préparatifs ont été émaillés d'incidents violents, découlant pour la plupart, de désaccords internes au sein du parti du Fatah au sujet de la composition des listes électorales du parti. La Commission électorale centrale a décidé de fermer tous les bureaux du district le 13 décembre mais les a rouverts le lendemain lorsqu'une protection policière a été assurée, ce qui a permis aux candidats de se présenter avant la date limite du 14 décembre. Au nombre des listes de candidats figurent deux listes du Fatah, dont l'une est dirigée par le Premier Ministre palestinien, Ahmed Qorei, et l'autre, du nom de Al-Mustaqbal – « Avenir » en arabe – est menée par le dirigeant du Fatah actuellement en prison, Marwan Barghouti. Le Hamas s'est également officiellement inscrit pour ce qui constituera ses premières élections parlementaires.

Le 15 décembre, le quatrième tour des élections municipales s'est tenu en Cisjordanie, et notamment dans les grandes municipalités de Naplouse, Jenin et Al-Bireh, où le Hamas a remporté une majorité écrasante des sièges, et de Ramallah, où le Fatah a remporté les élections. Le cinquième et dernier tour, qui concernera les grandes circonscriptions de Gaza, sera organisé au début de 2006 après les élections législatives proprement dites.

Je voudrais maintenant évoquer la situation au Liban, pays qui vient d'essuyer encore un nouvel assaut contre sa stabilité et son indépendance avec le meurtre barbare de Gebrane Tueni et de trois autres personnes, le 12 décembre. M. Tueni était un ardent défenseur de la démocratie et de la souveraineté du Liban, et de la liberté de la presse. Le Conseil de sécurité et le Secrétaire général ont condamné cet attentat terroriste et manifesté leur appui au Gouvernement libanais, qui est déterminé à traduire en justice les auteurs de cet attentat et d'autres actes de ce genre.

Nous notons la décision prise par le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1644 (2005), de mettre en place un tribunal à caractère international pour juger les personnes déclarées responsables de l'assassinat de Rafic Hariri, d'étendre l'aide technique fournie aux autorités libanaises par la Commission d'enquête internationale indépendante et d'élargir le champ des enquêtes de la Commission. Le Secrétariat travaille activement à la mise en œuvre des paragraphes du dispositif de la résolution 1644 (2005).

La promotion de la stabilité du Liban est un élément important des efforts déployés afin d'établir une paix globale au Moyen-Orient.

Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Alvaro de Soto, a visité le Liban au début de décembre. Lors de ses réunions avec le Gouvernement libanais, il a notamment évoqué la nécessité d'améliorer la situation le long de la Ligne bleue, point qu'il a également soulevé en Israël.

La situation le long de la Ligne bleue a été tendue mais stable durant la période à l'examen. Le Hezbollah s'est mis à reconstruire sa position près du village de

Ghajar, qui avait été détruite le 21 novembre lors d'un échange de tirs, qui a fait l'objet d'un exposé séparé au Conseil. J'aimerais à présent souligner l'importance que le Gouvernement libanais étende son contrôle sur l'ensemble de son territoire, notamment dans le Sud.

Depuis le dernier exposé au Conseil, le 30 novembre, 19 violations aériennes ont été commises par Israël, y compris le jour des obsèques de Gebrane Tueni. Le 15 décembre, le Représentant spécial du Secrétaire général au Liban, M. Geir Pederson, a une nouvelle fois exprimé sa vive préoccupation à propos de ces violations et a constaté que les survols constituaient une grave violation de la souveraineté du Liban. Israël cite la présence et les activités persistantes du Hezbollah pour justifier ces violations. Nous voudrions cependant rappeler aux deux parties qu'une violation ne saurait en justifier une autre. Nous demandons une fois de plus aux autorités israéliennes de mettre un terme à ces survols et à toutes les parties de respecter la Ligne bleue dans son intégralité.

Nous sommes à présent à 10 jours de la date limite qui avait été fixée dans la Feuille de route pour parvenir à un règlement global et définitif du conflit israélo-palestinien. Il est évident que si nous avons réalisé d'importants progrès, nous ne parviendrons pas à notre destination à temps. Je voudrais être tout à fait clair : cela ne réduit en rien le caractère central de la Feuille de route, qui reste le cadre convenu en vue d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Les parties ont sans nul doute l'occasion de réfléchir à ce qu'elles peuvent faire pour veiller à honorer leurs obligations au titre de la Feuille de route, de façon que nous puissions véritablement progresser en direction de l'objectif de deux États, Israël et une Palestine indépendante, viable et démocratique, vivant à côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

De façon plus immédiate, cependant, au cours de la période préélectorale, qui est très sensible pour les deux pays, il est nécessaire de réagir face aux forces de la violence et du désespoir par une action politique, économique, sécuritaire et sociale concrète, une action qui établisse un cadre permettant de renforcer le programme de paix plutôt que de favoriser le conflit, la violence et la terreur.

L'incapacité de l'Autorité palestinienne à exercer un contrôle sur son territoire continue de nous préoccuper gravement. Le Quatuor encourage et appuie les efforts de l'Autorité palestinienne visant à prendre des mesures immédiates pour empêcher les groupes armés de troubler l'ordre public et de miner les politiques de l'Autorité.

Le fait qu'Israël poursuive sa politique d'expansion des colonies de peuplement et de construction du mur contrarie non seulement les dirigeants palestiniens qui cherchent à se faire élire en prônant des négociations pacifiques avec Israël, mais entrave également les efforts en vue d'une solution prévoyant deux États viables, avec une Cisjordanie contiguë, y compris Jérusalem-Est, et des liens significatifs entre le Cisjordanie et la bande de Gaza.

Pour terminer, je relève les remarques du Représentant spécial du Quatuor, M. James Wolfensohn, lors de la réunion récente des donateurs à Londres. M. Wolfensohn, dont les efforts ont été essentiels à la réalisation de progrès en 2005, a rappelé aux participants que la période qui suivra immédiatement les élections tant israéliennes que palestiniennes constituera une occasion sans précédent, que ni les parties ni la communauté internationale ne sauraient manquer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Gambari de son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite les membres du Conseil à participer à des consultations officieuses, pour que nous poursuivions notre débat sur ce sujet.

La séance est levée à 15 h 45.